

## *Subsides* **LES SUBSIDES**

### LES DISPOSITIONS POUR L'EXPÉDITION DES AFFAIRES RELATIVES AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET AUX CRÉDITS PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

22 mars 1976—Le président du Conseil privé:

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, l'avant-dernier jour prévu de la période des subsides actuelle, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, les délibérations alors en cours seront interrompues et toutes les questions requises par l'article 58(9) du Règlement seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement;

Qu'immédiatement après, toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative à tout poste du budget supplémentaire, au rétablissement de tout poste du budget supplémentaire ou à tout poste du budget supplémentaire auquel on s'oppose et à l'adoption de tout bill fondé sur le budget seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans amendement ni débat;

Qu'immédiatement après, les questions portant sur une motion relative à l'octroi de crédits provisoires et sur la première lecture d'un bill fondé sur ces crédits seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement; et

Que le dernier jour prévu de la période des subsides actuelle, les affaires entreprises seront la deuxième lecture, l'étude en comité plénier, l'étape du rapport et la troisième lecture du bill fondé sur la motion relative aux crédits provisoires et que, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, ledit jour, les délibérations alors en cours seront interrompues et toutes les questions nécessaires à l'expédition dudit bill seront mises aux voix sur-le-champ et successivement sans amendement ni débat;

Il est entendu que, les deux jours susmentionnés, la Chambre ne s'ajournera pas avant l'expédition de toutes les affaires indiquées dans le présent ordre.

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, comme la présente motion réclamant un ordre spécial est plutôt formulée dans un langage érotique, peut-être la Chambre aimerait-elle entendre une brève explication en termes qu'on pourrait qualifier de profanes. Cet ordre spécial a, bien sûr, fait l'objet de consultations entre les leaders des divers partis à la Chambre qui, crois-je comprendre, ont recommandé à leurs députés respectifs de l'appuyer.

La motion à l'étude a pour objet de faciliter le débat du bill autorisant l'octroi de crédits provisoires pour le premier trimestre de l'année financière 1976-1977. Les crédits provisoires constituent le dernier point des travaux de subsides entrepris durant la portion hivernale des jours désignés et, par conséquent, on n'a pas eu assez de temps ces dernières années pour en discuter. L'ordre spécial présentement proposé prévoit donc un jour entier de débat.

Selon l'ordre du jour spécial qui est proposé, les travaux des deux prochains jours seront les suivants. Aujourd'hui, nous étudierons la motion de l'opposition présentée par le député de York-Simcoe (M. Stevens). A la fin de ce débat, nous passerons à la motion relative au budget supplémentaire (B) puis à l'adoption du bill fondé sur le budget à toutes les étapes. La motion pour l'adoption des crédits provisoires sera alors présentée et le bill déposé. La Chambre doit commencer l'étude du budget et des crédits provisoires au plus tard à 17 h 45. A l'appel de l'ordre du jour demain, la deuxième lecture du bill des crédits provisoires sera entreprise. Après la deuxième lecture, le bill sera étudié en comité plénier. Il devra être adopté au plus tard à 21 h 45 demain soir.

[M. l'Orateur.]

Pour faciliter l'étude des crédits, plusieurs ont suggéré qu'il serait utile de prévoir un débat sur les bills qui s'y rapportent. Nous verrons demain si cette proposition est valable.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que je vois dans cette proposition une goutte d'eau dans l'océan. J'espère qu'on ouvrira bientôt la porte toute grande pour laisser entrer la lumière et permettre aux représentants du peuple de faire un examen sérieux des dépenses gouvernementales. Je suis très heureux d'avoir participé à ces discussions avec le leader du gouvernement; je dois dire que nous appuyons cette mesure comme point de départ.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il est bien vrai, comme le leader du gouvernement l'a signalé, que le libellé de la motion a été discuté par les leaders des partis à la Chambre et que nous avons recommandé aux députés de nos partis de l'appuyer.

● (1510)

Normalement, si les membres de l'opposition devaient présenter des motions à débattre aujourd'hui et demain, nous aurions à 9 h 45 demain soir, à adopter deux bills, le bill des subsides et le bill de finances provisoire, sans débat, dans une atmosphère qui, parfois, n'est pas très agréable. En vertu de cette motion, si je comprends bien, nous adopterons ce soir le bill des subsides sans débat—ce qui ne réjouira peut-être pas tout le monde-mais nous aurons toute la journée de demain pour étudier en troisième lecture le bill de finances provisoire. Nous espérons, à l'instar de certains députés, qu'à la suite du débat d'aujourd'hui sur le bill des subsides, on souhaitera avoir plus de journées comme celle-ci.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La motion est inscrite au nom du président du Conseil privé (M. Sharp), appuyé par le ministre des Finances (M. Macdonald).

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé)** propose:

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, l'avant-dernier jour prévu de la période des subsides actuelle, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, les délibérations alors en cours seront interrompues et toutes les questions requises par l'article 58(9) du Règlement seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement;

Qu'immédiatement après, toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative à tout poste du budget supplémentaire, au rétablissement de tout poste du budget supplémentaire ou à tout poste du budget supplémentaire auquel on s'oppose et à l'adoption de tout bill fondé sur le budget seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans amendement ni débat;

Qu'immédiatement après, les questions portant sur une motion relative à l'octroi de crédits provisoires et sur la première lecture d'un bill fondé sur ces crédits seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans amendement ni débat;

Que le dernier jour prévu de la période des subsides actuelle, les affaires entreprises seront la deuxième lecture, l'étude en comité plénier, l'étape du rapport et la troisième lecture du bill fondé sur la motion relative aux crédits provisoires et que, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, ledit jour, les délibérations alors en cours seront interrompues et toutes les questions nécessaires à l'expédition dudit bill seront mises aux voix sur-le-champ et successivement sans amendement ni débat;

Il est entendu que, les deux jours susmentionnés, la Chambre ne s'ajournera pas avant l'expédition de toutes les affaires indiquées dans le présent ordre.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?